

Procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 Juin 2012

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Les membres du bureau de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 9 rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis en bureau le samedi 15 juin 2012, au siège fédéral, à 9 heures, sur convocation écrite du président en date du 1^{er} juin 2012, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.

Etaient présents :

Yves FOUCAULT	Président
Henri MIAU	Secrétaire général
Jean-Claude WACH	Trésorier
Marc TRUFFAUT	Vice Président délégué au sport
Roy COMPTE	Vice Président formation, études, recherche
Jacques ROUSSEL	Secrétaire général adjoint, médecin fédéral national
Michel PONCHAUT	Vice Président délégué à la communication

Le président accueille les membres présents ; il excuse l'absence du DTN, retenu à Lille pour la titularisation d'Hervé DEWAELE comme professeur de sport au ministère en charge des sports. Ce bureau ne tiendra exceptionnellement que jusqu'à 15H30 en raison de la cérémonie officielle au CNOSF de remise de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports à Martine BRUELLE et Mireille SEGERIE, de l'insigne de chevalier de l'ordre national du mérite à Henri MIAU et de l'insigne de chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur à Mado d'ENGREMENT.

1°) Point sur la réunion au ministère des sports, du 22 mai, sur la convention d'objectifs FFSA :

Le président rend compte de la réunion qui s'est tenue le 22 mai avec le directeur des sports et ses adjoints sur le dossier de la convention d'objectif 2012. La FFSA ne peut être que satisfaite de l'attention portée par le ministère sur les projets d'action de la FFSA. Malgré la situation financière très tendue des crédits budgétaires pour le mouvement sportif, qui a vu un resserrement général des subventions à l'ensemble des fédérations, la FFSA se voit doter d'une subvention en augmentation de 11 % pour 2012.

Il souligne l'image très positive de la FFSA au sein des différents services du Ministère. Dans la nouvelle équipe qui compose une partie du cabinet recruté à ce jour par le ministre, la FFSA peut compter sur une écoute attentive de 3 personnes qui connaissent déjà très bien le Sport Adapté, mesdames Valérie Amant, Fabienne Bourdais, monsieur Hervé Madoré.

De même, monsieur Thierry Rey, nommé conseiller sport auprès du président de la République, connaît déjà la FFSA.

Le président Foucault a sollicité un rendez-vous avec la Ministre pour lui présenter la fédération.

2°) Point sur la réunion du groupe de liaison FFSA-l'APAJH du 14 juin :

Cette réunion a dû être reportée au dernier moment au 5 juillet, monsieur Jean Marie Munier étant souffrant.

Le président de l'Apajh, Jean Louis Garcia, a souhaité que le projet commun FFSA-APAJH, adopté par le groupe de liaison, prévu entre le 8 et le 20 octobre soit validé officiellement par le prochain CA de l'Apajh. Il envisagerait une opération de communication avec la FFSA pendant le premier trimestre 2013.

La FFSA a fait partir début juin à tous ses CD et ligues les informations, consignes et modalités d'organisation de cette journée sportive pour la période prévue initialement. Elle

souhaite maintenir cette opération FFSA aux dates initialement prévues, dont les modalités seront évoquées par le prochaine groupe de liaison du 5 juillet prochain.

3°) Point sur la réunion du conseil des présidents de ligues du 16 juin :

Roy COMPTE fait un rappel des objectifs assignés à ce conseil des présidents de ligues :

- faire participer à la réflexion générale les présidents de ligues sur la politique fédérale
- les consulter sur les grands sujets fédéraux afin d'éclairer le comité directeur avant d'éventuelles décisions importante du comité directeur
- réduire la distance qui existe entre le niveau national et le niveau local.

Le premier thème sur lequel ils sont invités à réfléchir concerne le projet fédéral FFSA qui serait à repenser, à redéfinir. Il leur propose d'y apporter leur contribution dans le cadre d'une expression libre. Ce travail, engagé avec eux, doit cheminer sur deux ans, afin qu'il aboutisse à la rédaction d'un projet fédéral par le nouveau comité directeur, élu en 2013, qui serait présenté à l'AG 2014.

Roy souligne que ce conseil ne remplace pas la nécessaire réunion annuelle des CD CR qui se tient en décembre et conçue comme un moment important d'informations larges destinées à l'ensemble de nos instances sur le fonctionnement et les évolutions de notre fédération.

Jean Claude Wach souhaite insister sur le rôle consultatif de ce conseil qui en aucun cas ne doit se confondre avec le rôle décisionnaire du comité directeur fédéral.

4°) Point sur les championnats de France 2012 :

Les différents membres du bureau relatent leur participation aux différentes manifestations sportives nationales.

- Coupe de France des régions : constat d'une bagarre générale entre deux équipes, dont l'une était composée essentiellement de sportifs ayant des troubles du comportement. Cette situation doit nous amener à réfléchir sur la qualité de l'arbitrage, sur l'encadrement des sportifs, peut-être sur les critères d'inscription selon le niveau de handicap,.... Les remises de médaille, dans le désordre, n'ont pas correspondu au cahier des charges qui prévoit une certaine solennité.
- Championnats de France de lutte : pas de respect du protocole, manifestation organisée par les instances de la FF Lutte comme si elles n'étaient pas un événement de la FFSA.
- Championnats de France d'Equitation : excellente organisation, partenariat de grande qualité avec l'UCPA, avec un respect total de la place de la FFSA.
- Championnats de France de Basket Ball : un cambriolage dans les véhicules de certaines équipes, constat sur la disparité de niveaux importante entre les équipes de D3, un seul joueur pouvant faire basculer le jeu en permanence.
- Championnats de France d'Athlétisme : excellente organisation générale avec, cependant des difficultés dans la gestion informatique des résultats, les responsables techniques de la FF Athlétisme, en charge de l'organisation sportive, n'ayant pas tenu compte des demandes spécifiques de la FFSA sur ce point
- Cross de l'amitié à Florac en Lozère : le président a représenté la FFSA à cet événement sportif original mettant à l'honneur le Sport Adapté.

D'un point de vue général, l'attention du bureau a été attirée sur les risques possibles pour notre fédération, de perdre à terme la main mise sur l'organisation de certains de nos championnats. La FFSA est devenu parfois trop dépendante des juges et arbitres des fédérations ordinaires qui, nous aidant sur le plan technique, imposent aux organisateurs FFSA leur façon de procéder dans leur fédération, sans prendre en compte la spécificité du SA. Il faudra que la FFSA ait, à terme, son propre corps d'arbitrage afin de garder la maîtrise de l'organisation technique au regard de nos règlements FFSA.

5°) Point les difficultés de fonctionnement rencontrées dans certaines régions :

- Difficultés de fonctionnement de la ligue Réunion : aucune réponse n'a été apportée aux demandes précises adressées au président de la ligue.

Proposition de décision :

Compte tenu de cette situation, le bureau propose qu'une mission de contrôle et d'expertise soit effectuée sur place par la DAF dans la 2^{ème} quinzaine de septembre.

Cette mission devra comporter un examen des comptes et de la situation financière globale, une série de contacts avec la DRJSCS, le Conseil régional Réunion, quelques clubs adhérents pour recueillir les avis des administrations de l'Etat et de la Collectivité locale, des adhérents associatifs sur le fonctionnement et l'image de notre instance déconcentrée. Les dépenses liées à cette mission seront prises sur la ligne budgétaire fédérale prévue pour les DOM TOM.

- Région Nord - Pas de Calais : le président du CDSA 62 a adressé un courrier au président fédéral lui exprimant ses désaccords profonds sur le fonctionnement de la ligue. Une réunion de concertation entre les deux CDSA 59 et 62, le président de la ligue et les représentants fédéraux (président, secrétaire général, DTN) sera fixée prochainement. Elle se tiendra au siège fédéral.

6°) Préparation de la délégation française SA aux jeux de Londres :

Marc Truffaut fait un point sur les procédures, très longues et complexes, de sélection par le CPSF des sportifs et des encadrants qui feront partie de la sélection française aux jeux de Londres.

Le porte-drapeau de la sélection française sera un sportif proposé par la FF Handisport. Mais un représentant de la FFSA sera immédiatement placé derrière lui pour marquer symboliquement la réintégration des sportifs handicapés mentaux dans les jeux paralympiques.

7°) Compte rendu de la réunion communication avec Mme Amant et plan de communication pour la FFSA :

Michel Ponchaut rend compte de la réunion qui s'est tenue le 11 mai avec madame Valérie Amant, Michel Chopinaud et l'équipe de salariés en charge de la Communication au siège.

A été évoqué un certain nombre de chantiers en cours et à développer prochainement :

- la soirée des partenaires et la vente aux enchères du 26 juin prochain
- la communication presse autour de l'équipe de France paralympique
- la constitution d'un press book après les jeux de Londres
- les Newsletter, à optimiser avec une seule charte graphique.
- le problème des listes de diffusions
- la plaquette institutionnelle de la FFSA qui doit être refaite
- la photothèque et la vidéothèque à optimiser, rationaliser ou repenser
- la refonte des outils de communication après septembre
- les campagnes « virales » à réaliser sur les réseaux sociaux (Face book et Twitter)
- Le « ranking » de la FFSA à améliorer sur le moteur de recherche Google
- Le développement des relations presse à faire
- La création d'un club ambassadeurs du Sport Adapté
- Le développement des relations institutionnelles

8°) Point sur l'audit financier de la FFSA et choix du prestataire :

Jean Claude Wach a lancé un appel à concurrence auprès de deux organismes pour effectuer un audit financier de la FFSA, pour un prix maxi TTC de 7 000€ : la société KPMG et la Fegapei.

Après analyse des deux réponses, le bureau, qui avait été mandaté par le comité directeur du 5 mai, choisit à l'unanimité moins une abstention, la société KPMG pour effectuer ce travail.

9°) Suivi budgétaire au 30 avril :

Jean Claude Wach présente le tableau de suivi budgétaire, arrêté au 30 avril 2012. Sur le plan global, les dépenses semblent maîtrisées mais pas les recettes, à ce jour. En conséquence, il convient de renforcer notre vigilance collective pour une gestion la plus fine possible.

10°) Affiliations, radiations :

Le président souligne qu'à ce jour la FFSA a enregistré 44 044 licences

Est affiliée à la FFSA l'association suivante :
19/23 Asso sportive et culturelle Energie, 19360 Malemort

Sont affiliées, sous réserve de compléter leur dossier :
76/15 Bacqueville Tennis club, 76730 Bacqueville en Caux
79/14 Art et sport Niort, 79000 Niort
91/50 Tennis club Morsainois, 91390 Morsang sur Orge
91/51 Club omnisport Courcouronnes, 91080 Courcouronnes

Sont radiés de la FFSA les associations suivantes
16/04 Asso Sport et Loisirs des Vauzelles, 16000 Angoulême
78/13 ASCH Rebond 78125, Gazeran

11°) Adoption de la note explicative sur les licences 2012-2013 à envoyer aux CD CR :

Le bureau adopte deux documents explicatifs présenté par le secrétaire général et le Vice président Sport :

- une note sur les licences 2012-2013, destinée à la prise de licence par les clubs pour la saison prochaine. Elle sera adressée à tous les clubs, CD et ligues fin juin.
- un tableau présentant l'évolution des catégories de licences 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 tel que présenté et adopté par l'AG d'Angoulême. Il sera adressé aux CD et ligues et mis sur le site Web

Des CDSA ont eu connaissance de l'intention de la FFSA de mettre fin à la réversion des quotes-parts aux CD et ligues au 31/12 2012 alors que le tarif des licences sans la quote-part fédérale sera applicable à compter de septembre 2013. Ils ont exprimé au secrétaire général des reproches à la FFSA de n'avoir pas informé formellement les associations lors de l'AG d'Angoulême ni intégré cette nouvelle donnée dans la résolution à voter à l'AG. Ils contestent ce changement, sans information ni consultation, en plein milieu d'année sportive.

Compte tenu des remarques formulées par la base, le bureau propose que la réversion des quotes-parts des licences pleines s'effectuera aux CD et ligues jusqu'au 31 juillet 2013.

Cette mesure ne s'applique pas pour les licences développement et les licences d'un jour

12°) Indemnisation et primes pour l'encadrement technique et bénévole de l'équipe de France qui participera aux jeux de Londres :

Le DTN, à travers une note distribuée aux membres du bureau, fait une proposition sur le principe d'attribution d'indemnités à l'encadrement en cas de médaille obtenue par nos sportifs.

Des indemnités, sous forme de per diem, destinées à compenser le manque à gagner subi par l'encadrement bénévole, obligé de prendre sur leur congés, ou de compensation d'un travail supplémentaire suite à la mise à disposition par leurs employeurs, ont été prévues par le CPSF.

En cas de médaille, le DTN propose que la FFSA prévoie une indemnité symbolique à répartir entre tous les techniciens afin de valoriser le travail effectué durant les jeux par tous sans distinction de discipline.

L'ensemble des dépenses (indemnités et primes) a été évaluée à 20 000€ maximum.

Proposition de décision

Le bureau donne son accord de principe pour que la FFSA provisionne dès maintenant la somme de 20 000€ à répartir de manière équitable entre tous les encadrants des disciplines présentes aux jeux de Londres en cas de médaille obtenue par nos sportifs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une 1 abstention (personne concernée par cette mesure).

13°) Questions diverses :

- **PV AG 2012 à valider provisoirement pour mise sur le site Web avant adoption par l'AG 2013**

Le PV de l'AG d'Angoulême a été rédigé par le secrétaire général. Avant d'être adopté statutairement par l'AG 2013, le SG propose qu'il soit diffusé pour information et sous réserve sur le site de la FFSA. Le bureau valide ce document.

La séance est levée à 16h.

Yves FOUCAULT
Président

Henri MIAU
Secrétaire Général